



Mai 2018

Les souris et les rats présents dans les locaux d'habitation doivent impérativement être combattus. Ces rongeurs peuvent en effet transmettre des parasites et des maladies, ou encore endommager le bois, le plastique, les câbles et autres équipements



Introduction

Voilà des siècles que les rats et les souris s'infiltrent dans nos logements. En particulier, le stockage de denrées alimentaires à l'air libre et une mauvaise gestion des déchets créent un milieu propice. En raison de la prolifération rapide de ces espèces, une petite colonie peut vite prendre une ampleur considérable. D'où l'importance de mettre en œuvre des mesures de lutte efficaces.

Mesures de lutte en cas d'infestation : dangers et bonnes pratiques

Une bonne dératisation commence par l'élimination des sources de nourriture et l'obturation des orifices, afin de prévenir toute réimplantation des nuisibles. En présence de quelques individus isolés, on privilégiera les méthodes sans poison, comme les tapettes ou les cages avec appâts. Pour les infestations plus importantes, on pourra recourir à des appâts empoisonnés, mais avec une prudence particulière. En effet, ce type d'appât contient des substances chimiques anticoagulantes, qui entraînent une hémorragie interne chez le rongeur, suivi de la mort par arrêt circulatoire. Leur utilisation peut aussi avoir de lourdes conséquences sur la santé des autres êtres vivants. Sont notamment concernés les enfants, les animaux domestiques et les autres espèces sauvages, qui risquent d'entrer en contact avec les appâts, voire de les avaler. Des précautions particulières s'imposent donc pour l'usage de ces produits. En outre, les anticoagulants s'accumulent dans l'organisme du rongeur nuisible ; ses prédateurs, sauvages comme domestiques, peuvent donc être contaminés indirectement.

L'utilisation et le stockage des appâts doit obéir à certaines règles visant à prévenir les empoisonnements. Les quelques conseils simples présentés ci-dessous vous permettront d'éviter les accidents et de protéger la santé de chacun.

Précautions à prendre

- Pour l'achat des produits rodenticides, choisissez des commerces spécialisés à même de vous fournir des conseils détaillés.

- Achetez toujours les appâts en petite quantité.
- Respectez les indications de dosage et de fréquence d'utilisation qui figurent sur l'étiquette.
- Pour protéger les enfants et les animaux non nuisibles, placez les appâts dans des boîtes spéciales, scellées de manière inviolable.
- Traitez exclusivement l'intérieur des bâtiments. Les applications à l'extérieur ne sont pas permises.
- Pour réduire le contact avec la peau lors de l'utilisation, les appâts constitués de petites particules, comme les granulés, sont vendus en sachets individuels. Ces derniers doivent être placés dans les boîtes à appâts sans être ouverts.
- Les cadavres des rongeurs doivent être éliminés rapidement, avec les déchets urbains ou via des services spécialisés.
- Contrôlez régulièrement les boîtes à appâts pour détecter les manques et vous assurer que les mesures mises en œuvre sont toujours nécessaires.
- Lavez-vous les mains après la pose des appâts ou l'évacuation des cadavres.
- Stockez les appâts dans un lieu sécurisé et inaccessible aux enfants (à 160 cm de hauteur au moins, et sous clé).
- En cas d'ingestion d'un appât, composez immédiatement le 145 (numéro d'urgence du Centre suisse d'information toxicologique [Tox Info Suisse], disponible 24 h/24)

Pour tout renseignement complémentaire sur les produits raticides et souricides :

Office fédéral de la santé publique, division Produits chimiques, 3003 Berne

Tél. : +41(0) 58 462 96 40, courriel : bag-chem@bag.admin.ch